



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la susdite Ville :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal à être tenue le 22 avril 2025, à 19 h, en la salle du conseil située au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, les demandes de dérogations mineures au règlement de zonage # 128-2018-Z de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson seront entendues, à savoir :

Demande # 2025-DM-0005

Immeuble : 42, rue du Gai-Luron
Règlement : 128-2018-Z, article 11.1.1.
Zone : R-40
Nature et effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet de rendre conforme le bâtiment principal nouvellement construit avec une marge avant de 8,74 mètres, au lieu des 9 mètres prescrits.

Demande # 2025-DM-0008

Immeuble : 51, chemin Guénette
Règlement : 128-2018-Z, article 11.1.1.
Zone : R-40
Nature et effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet de rendre conforme la construction d'un abri pour l'entrée de cave de la propriété, avec une marge avant de 4,78 mètres, au lieu des 6 mètres prescrits.

Demande # 2025-DM-0009

Immeuble : 5 309 568 chemin du Lac-Violon
Règlement : 128-2018-Z, article 11.1.1.
Zone : V-53
Nature et effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet de permettre la construction d'une résidence familiale avec une marge avant de 6.40 mètres, au lieu des 9 mètres prescrits.

QUE toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement aux présentes demandes de dérogations mineures lors de cette séance.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020, en vertu du règlement # 145-2020, les avis publics sont diffusés et accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

Donné à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 4 avril 2025.

Judith Saint-Louis, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 4 avril 2025 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce 4 avril 2025.

Judith Saint-Louis
Greffière

Ce : _____